

6 mai 2013

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 6 mai 2013 à 20h30.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.

Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Julie Simard.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013 est proposée par Lucie Gilbert.

L'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2013 est proposée par Claire Pouliot.

Il est proposé par Michel Fortin et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$70,297.86. (chèques numéro 17 262 à 17 343 sauf 17 290).

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

#### PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2012

Cathy Poulin présente les états financiers 2012 de la Municipalité Saint-Frédéric. La Municipalité présente un surplus pour l'année 2012 de \$354 571, ce qui amène un surplus accumulé de \$286 299.

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE STÉPHANE GRONDIN

ATTENDU QUE le règlement d'urbanisme quant à la hauteur maximale des maisons n'a pas été revu depuis 1990;

ATTENDU QUE ce règlement doit être modifié dans les mois à venir afin d'augmenter la hauteur permise;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marco Laplante et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric accepte la demande de dérogation mineure de Stéphane Grondin, propriétaire de la future résidence du 1442 rue Lehoux sur le lot 5 193 772, quant à la hauteur de la maison. Le règlement d'urbanisme stipule que dans cette zone, une maison de 1<sup>1/2</sup> étage ne peut avoir plus de 25 pieds de haut par rapport au niveau moyen de la rue tandis que la dérogation consiste à autoriser la construction d'une maison d'une hauteur supplémentaire, ne dépassant toutefois pas 33 pieds.

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE DAVID ROY

ATTENDU QUE le règlement d'urbanisme quant à la hauteur maximale des maisons n'a pas été revu depuis 1990;

ATTENDU QUE ce règlement doit être modifié dans les mois à venir afin d'augmenter la hauteur permise;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claire Poulin et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric accepte la demande de dérogation mineure de David Roy, propriétaire de la future résidence du 1417 rue Lehoux sur le lot 4 220 403, quant à la hauteur de la maison. Le règlement d'urbanisme stipule que dans cette zone, une maison de 1 étage ne peut avoir plus de 20 pieds de haut par rapport au niveau moyen de la rue tandis que la dérogation consiste à autoriser la construction d'une maison d'une hauteur supplémentaire, ne dépassant toutefois pas 25 pieds.

### ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2012 DE L'O.M.H.

Sur proposition de Claire Pouliot et adopté à l'unanimité, il est résolu que le conseil municipal de Saint-Frédéric adopte les états financiers 2012 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Frédéric présentant un déficit de \$153 146.

De plus, la municipalité doit leur verser un montant supplémentaire de \$161.

### ADJUDICATION DE CONTRAT POUR FORAGE

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de recherche en eau;

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a procédé à l'ouverture des soumissions reçues le 15 avril 2013 à 13h00 au bureau municipal et que quatre (4) soumissions ont été déposées, soit :

	<u>Total (taxes en sus)</u>
Les Puits du Québec	\$51 025.60
Les Forage Denis Proulx	\$57 857.00
Groupe Puitbec	\$66 486.00
Samson & Frères	\$65 904.00

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carl Lessard et adopté à l'unanimité que la soumission de Les Puits du Québec au montant de \$51 025.60 plus taxes soit retenue pour la réalisation du projet.

### RÉSOLUTION AUTORISANT LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE RÉSEAU BIBLIO

ATTENDU QU'un contrat lie la Municipalité Saint-Frédéric au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches ;

ATTENDU QUE ce contrat n'a pas été mis à jour depuis la formation de la bibliothèque ;

ATTENDU QUE l'aspect technologique fait désormais partie intégrante de leurs services et que cet aspect ne faisait pas partie du contrat ;

ATTENDU QUE ce contrat doit donc être actualisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité que le maire, Henri Gagné, et la directrice générale, Cathy Poulin, soient autorisés à signer le nouveau contrat lie la municipalité et le CRSBP.

#### SUIVI TERRAIN DE BALLE

Dans le cadre du projet de terrain de balle, la caisse Desjardins Beauce-Centre versera un montant de \$30 000. Le Club Lions a également versé \$5 000. Pour ce qui est des autres commanditaires, le tout va bien. Il y a une trentaine de panneaux publicitaire de \$1 000 de vendus.

Cathy Poulin vérifiera auprès du MTQ pour connaître les étapes afin de débiter la rue à l'entrée du terrain de balle et afin de s'assurer de la conformité de l'emplacement de celle-ci.

#### SUIVI IDENTIFICATION RURAL

Henri Gagné demande aux élu(e)s de porter une attention particulière dans leur secteur à savoir si tous les numéros civiques sont bien identifiés et visibles afin de prendre une décision sur ce sujet le mois prochain.

#### SUIVI DEMANDE PACTE RURAL

Cathy Poulin a présenté le projet au comité du Pacte rural. Pour ce qui est de la partie agrandissement du centre communautaire, le \$25 000 demandé devrait être accepté. Cette partie a été demandée conditionnellement à l'obtention de la subvention du FAIC dont la réponse devrait être rendue dans le mois de juin. Quant à l'autre partie qui consiste à installer des lampadaires en avant du centre communautaire, un montant de \$8 000 devrait être accordé sur un montant de \$16 470 demandé. Le tout devrait être officialisé à la prochaine assemblée des maires de la MRC.

#### RAPPORT DES COMITÉS

##### a) Entretien routier

La niveleuse a débuté aujourd'hui à passer dans les rangs.

##### b) Loisirs et embellissement

Une course de tacos est prévue pour le 23 juin.

##### c) Eau potable

Toutes les fuites d'eau sont réparées. Le débit est revenu à la normale.

##### d) O.M.H.

Rien à mentionner.

e) Sécurité incendie

Des démarches seront entreprises pour l'installation d'une borne fontaine sèche.

f) Culture

Rien à mentionner.

CORRESPONDANCE

Il est proposé par Marco Laplante et adopté à l'unanimité qu'Henri Gagné participe au souper seulement du tournoi de golf du CLD Robert-Cliche qui se tiendra jeudi le 6 juin au Club de Golf de Beauceville au coût de \$50.

Demande de commandite du Théâtre du Vieux Couvent : Le conseil laisse passer.

Lettre de remerciement de Mme Louise Bilodeau pour l'avoir nommé récipiendaire de la dixième édition « Femmes engagées ».

Demande de commandite de la Société canadienne du cancer pour le Relais pour la vie de Sainte-Marie. Étant donné que les citoyens sont sollicités individuellement, le conseil décide de ne verser aucun montant.

Lettre de la Coop de santé Robert-Cliche qui mentionne qu'ils sont à la recherche de partenaires financiers pour aider au financement des cliniques de dépistage et qu'une clinique-santé coûte \$500. Le conseil décide de ne pas participer au financement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande si c'est véridique le fait que le rang St-Louis appartient à Saint-Frédéric sur toute sa longueur. Le maire répond qu'il y a des vérifications à faire à ce sujet. Il semblerait que le fossé soit sur le territoire de Tring-Jonction et le chemin sur celui de Saint-Frédéric sauf à certains endroits où une petite partie serait sur le territoire de Tring-Jonction. Une rencontre aura lieu prochainement entre la Municipalité de Saint-Frédéric et la Municipalité de Tring-Jonction afin de clarifier la situation.

VARIA

Le maire demande à l'inspecteur d'installer les drapeaux en avant du centre communautaire et de les laisser à l'année.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Carl Lessard à 21h30.